



Divorce est bien immobilier

Par **Bisbis**, le 11/04/2019 à 08:43

Bonjour

j'ai une question concernant la vente d'une maison suite à un divorce.

l'ONC en 1er instance a statué que mon Ex femme doit quitter le domicile conjugal en attendant la décision du jugement, et que je dois lui verser une pension compensatoire chose que j'ai fait.

le jugement de divorce est intervenu plus d'un an après l'ONC, de la date de départ de mon Ex femme du logement (demande ONC) jusqu'au jugement ainsi qu'après le jugement, j'ai continué à payer les traités du crédit immobilier qui a été acquis sous le régime de la communauté.

Ma question est lors de la vente du bien immobilier ai-je la possibilité et le droit de déduire les montants mensuels que j'ai versé depuis son départ de la plus-value de sa part lors de la vente, sachant qu'elle n'a plus contribué au paiement de sa part de crédit.

en vous remerciant par avance

cordialement,

Par **Visiteur**, le 11/04/2019 à 10:25

Bonjour

OUI, faites le nécessaire avec votre avocat.